

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| | | |

1. Intitulé du projet

Création d'un pont levant sur le canal de la Marne au Rhin dans le prolongement de la rue Charles III à Nancy (54)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole du Grand Nancy

Nom, prénom et qualité de la personne

Henri CHANUT

habilitée à représenter la personne morale

Vice-Président délégué à la voirie

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 5 | | 4 | 0 | 0 | | 6 | 7 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

Forme juridique

Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|---|
| 6° a) Infrastructures routières | <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un pont levant d'une longueur de 28m40 - Construction des voiries d'accès d'une longueur totale de 96m30. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un nouveau pont levant rue Charles III à Nancy sur le canal de la Marne au Rhin. Il intègre la construction de ses rampes d'accès raccordées à l'ouest, à la rue Charles III et à l'est, au croisement de la rue du Maréchal Victor duc de Bellune. Il intègre également le raccordement des deux pistes cyclables situées sur les berges du canal et de la rue Joseph Florentin.

L'ouvrage projeté est un pont à structure métallique à poutres latérales de type treillis Warren. Ses dimensions sont de 12m de largeur par 28m40 de longueur. Il sera manœuvré aux moyens de 4 vérins hydrauliques permettant de dégager un tirant d'air sur le canal de 3m70 de hauteur. Il comporte une voie de circulation de 3m à sens unique, une piste cyclable de 3m et deux trottoirs de 2m posés en encorbellement sur le tablier.

4.2 Objectifs du projet

Ce nouveau pont de franchissement du canal permettra de rendre effectif un axe supplémentaire Est-Ouest de traversée de Nancy et s'intégrera dans le projet plus large de développement des ZAC "Stanislas Meurthe" et "Austrasie".

Il permettra de prolonger la rue Charles III entre le Boulevard Lobau et la rue du Maréchal Victor duc de Bellune.

Le pont s'inscrit également dans le nouveau Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) adopté par le Conseil Métropolitain le 21 novembre 2021. Il améliorera sensiblement la desserte locale des futurs projets urbains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus comprennent :

- Le dévoiement des réseaux enterrés (RTE; télécom; fibre; gaz; électricité; éclairage; eau potable et assainissement);
- L'aménagement de la zone d'installation de chantier (Bungalow, aires de stockage et d'assemblage) ;
- La création des appuis :
 - . réalisation des fondations profondes;
 - . réalisation des culées;
- Le montage et la mise sur appuis du tablier ;
- La pose des équipements sur le tablier ;
- La pose des organes de manœuvre ;
- La construction des voies d'accès ;
- Le raccordement des pistes cyclables et de la rue Joseph Florentin ;
- La construction d'un poste de dépannage ;
- Les essais et la mise en service de l'ouvrage.

Le délai des travaux est estimé à 8 mois hors dévoiement des réseaux enterrés, ces derniers étant à la charge des concessionnaires.

L'échéance des travaux est prévue en 2024.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le pont levant sera le lien entre la ville à l'ouest du canal et les ZAC à l'Est. Il permettra de prolonger la rue Charles III, actuellement en impasse, entre le Boulevard Lobau et la rue du Maréchal Victor duc de Bellune. La circulation sur cette section est prévue à sens unique. De nouvelles études de trafic sont prévues en 2022 dans le cadre du nouveau Plan Métropolitain des Mobilités adopté récemment.

Ce nouveau franchissement offrira un espace partagé pour les différents modes de déplacement avec des aménagements cyclables et piétons sécurisés.

Le pont sera piloté informatiquement depuis la cabine de pilotage du pont levis rue de Malzéville à Nancy. Un poste de dépannage sera implanté sur la zone du projet permettant de commander manuellement le pont.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis :

- Une concertation préalable du 16/10/2006 au 03/11/2006 (délibération du 07 juillet 2006 et du 09 février 2007).
L'enquête publique n'a pas eu lieu.

Le projet sera soumis à un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|--------------------|
| Largeur de la passe du canal à franchir : | 21m00 |
| Hauteur du tirant d'air : | 3m70 |
| Longueur du tablier du pont levant : | 28m40 |
| Largeur totale du tablier : | 12m00 |
| Longueur de la voirie de raccordement coté ouest (impasse de la rue Charles III) : | 38m60 |
| Longueur de la voirie de raccordement coté est (Croisement rue du Maréchal Victor) : | 57m70 |
| Superficie totale de l'opération : | 2700m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Charles III à Nancy entre le
Boulevard Lobau et la rue du
Maréchal Victor duc de Bellune.

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 11' 44 " E Lat. 48° 41' 24 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 11' 43 " E Lat. 48° 41' 24 " N

Point d'arrivée :

Long. 06° 11' 45 " E Lat. 48° 41' 24 " N

Communes traversées :
Nancy (54000)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>PBE des infrastructures routières et ferroviaires du réseau de l'État 3ème échéance dans le département de la Meurthe et Moselle (arrêté du 4 juillet 2019).</p> <p>Adoption du PPBE de la Métropole du Grand Nancy par délibération n°7 du 17 décembre 2020 et Carte du Bruit Stratégique (CBS) mise en ligne en 2012 sur le site internet de la Métropole (révision de la CBS en 2022).</p> |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les monuments historiques situés dans un périmètre de 500m autour de l'ouvrage sont : - 2 façades d'immeubles aux 6 et 8 boulevard Lobau (à 160m) - La maison Gaudin au 97 rue Charles III (à 410m)</p> <p>Le site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est la place d'Alliance située à 790m du projet.</p> |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Nancy est concernée par un PPRN au titre des inondations (PPRI) approuvé par arrêté Préfectoral du 27 février 2012. Le projet est situé en zone V du PPRI dite zone de prévention. Pas de PPRT sur la commune de Nancy. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site inscrit le plus proche est la place d'Alliance située à 790m du projet. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé Natura 2000 le plus proche est le plateau de Malzéville situé à minima à 2,47Kms du projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche est le Bastion de Vaudémont situé à 975m du projet. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les terrassements des fondations profondes, des culées et des structures de voirie généreront approximativement 1000m ³ de déblais à évacuer en décharge de classe 3. L'impact environnemental majeur est lié au transport routier des matériaux. Le réemploi des matériaux extraits du site sera toujours privilégié. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La construction des structures de voirie nécessitera un apport de matériaux issus des carrières locales ou de sites de production locaux. L'impact environnemental majeur est lié au transport routier des matériaux. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé dans une zone déjà urbanisée ou en cours d'urbanisation. Au sud-ouest, un ancien site industriel est en cours d'aménagement par Bouygues immobilier pour la construction de logements neufs d'une surface de 13 000m ² . A l'est, il est délimité par la ZAC Stanislas au nord et le gymnase André Martiny au sud. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'a aucun impact sur la zone natura 2000 la plus proche située sur le plateau de Malzéville et distante de plus de 2,5kms. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé en zone V zone de prévention du PPRI. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va générer une augmentation du trafic routier dans la section en impasse de la rue Charles III. Cette dernière permet la desserte de la résidence "Le Chancenay". |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux (8 mois hors dévoiement des réseaux) : Nuisances sonores liées à la circulation et aux manœuvres des engins de chantier, au battage des palplanches, à l'utilisation des outils de découpage, de meulage et de perçage. Phase exploitation : Nuisances sonores liées au trafic routier et aux manœuvres du pont. La circulation des bateaux n'est pas autorisée la nuit. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le trafic routier peut engendrer des odeurs de gaz d'échappement.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase travaux (8 mois), l'utilisation d'engins de chantier peut occasionner des vibrations et plus particulièrement, durant le battage des palplanches et le compactage des couches de voirie.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Emissions lumineuses liées à l'éclairage de la voirie. Le matériel posé sur la Métropole est de type LED à tonalité de lumière blanche de l'ordre de 3000K.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les rejets seront liés à l'émission des gaz d'échappement des engins en phase travaux (8 mois) et à l'augmentation du trafic routier en phase exploitation.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'imperméabilisation des voiries d'accès et de l'ouvrage va générer des ruissellements d'eaux pluviales qui seront tout ou partie infiltrées dans le milieu naturel.</p> <p>Les eaux non infiltrées seront collectées dans le réseau d'assainissement de la Métropole.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Des déchets inertes et non dangereux seront produits uniquement en phase travaux. Ils seront composés de déchets domestiques, de bois, de granulats ou encore de métaux. Le tri et le ramassage seront à la charge des entreprises de travaux.</p> |

| | | | | |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ouvrage est situé dans le périmètre de protection de 3 monuments historiques énumérés au point 5. Cependant, l'ouvrage n'est pas situé dans le champs de visibilité de l'un des 3. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de Bouygues Immobilier et de la SCCV Lobau Nancy en cours de réalisation sur le site des anciens Entrepôts Généraux et Stockages de l'Est, au sud-ouest de l'ouvrage, pour la construction d'une résidence senior de 115 logements, un programme résidentiel de 98 logements et la réhabilitation du patrimoine industriel présent sur le site (halle, conciergerie et cheminée).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intégrera une démarche environnementale avec, autant que faire se peut :

- le réemploi des matériaux du site ou leur traitement en vue de leur réutilisation;
- l'infiltration des eaux pluviales ;
- l'emploi d'un dispositif d'éclairage basse consommation et un abaissement de l'éclairage en pleine nuit ;
- la réduction du bruit issu du trafic routier ou de la manœuvre du pont ;

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait bénéficier d'une dispense d'évaluation environnementale puisqu'il est situé dans une zone déjà urbanisée ou en cours d'urbanisation et que, hormis l'augmentation du trafic dans l'impasse de la rue Charles III, son impact sur l'environnement et la santé humaine est faible.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 7 : délibération du 09 février 2007 rattachée à la partie 4.4 |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nancy

le, 12 JAN. 2022

Le Vice-Président

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Henri CHANUT

